

propriétéz pussent subfister en mesme sujet, & on le nieroit mal à propos. Ainfy la maxime est véritable : *omne quod percipitur in subjeçto de eo potest affirmari*, mais l'argument négatif ne l'est pas, & on ne sçauroit dire : *omne quod non percipitur in subjeçto de eo negari debet*. ¶ On ne peut pas regarder le fentiment que les hommes ont de leurs actions comme un témoignage de leur liberté. Tout est déterminé dans l'ordre naturel : les hommes le font avec fentiment & conscience, & les estres inanimez le font sans fentiment ny connoissance, à raison de leur nature. Or, si l'on conçoit que jamais le feul mouvement des atomes ne pourroit dans l'éternité faire une pendule, il faut, pour rendre raison de cet effet, joindre les deux déterminations : celle qui est purement naturelle, en conséquence de laquelle les matières servant à la construction d'une pendule ont esté formez, & celle qui résulte des occasions de nécessité où l'homme se trouve d'inventer ou de produire des ouvrages. Toutes les deux sont également machinales, & résultantes des loix du mouvement. Mais la seconde estant accompagnée de fentiment d'une part, & de preceptes de l'autre, paroist l'effet de la liberté, à cause du canal par où elle passe.



Ce petit traité a été diffusé (clandestinement) par Henri de Boulainvillier entre 1705 et 1710. On en trouvera le texte en HTML, accompagné d'une courte notice bibliographique, sur le site du professeur Gianluca Mori : [http://zeus.vc.unipmn.it/~mori/e-texts/index\\_fr.htm](http://zeus.vc.unipmn.it/~mori/e-texts/index_fr.htm). Il a été (re)composé en Four-nier Monotype corps 12 par Alain Hurtig, à Paris, en janvier 2000. Il en a été tiré 30 exemplaires, sans compter l'inévitable fichier PDF.

N° 030